

La notation d'un partenaire : comment ça marche ? | EDF

Ne donne pas un avis qui veut ! En effet, seuls les clients ayant réalisé des travaux avec notre réseau de professionnels peuvent laisser des avis et contribuer au système de notation. Sécurité et transparence.



A travaux réalisés, avis laissés !

Une fois les travaux réalisés, le partenaire informe EDF de la fin du chantier et lui transmet l'adresse e-mail du client. EDF peut ainsi envoyer un mail à ce dernier, contenant le lien lui permettant d'accéder au formulaire de notation.

Ce formulaire n'est accessible que par ce lien et ne peut être rempli qu'une seule fois pour le partenaire concerné.

En quelques clics, le client envoie son avis !

Les avis des clients sont composés d'une **note globale** sur 5. Cette note est obligatoire et indépendante, et détermine l'avis général du client. Ensuite, la notation est composée de **5 sous notes** facultatives évaluant :

- Le délai de réception du devis,
- Le délai de réalisation des travaux,
- La qualité des travaux,
- Le rapport qualité / prix,
- Les conseils apportés.

Le client **doit ensuite indiquer s'il recommande ou non** le partenaire et peut éventuellement **laisser un commentaire**.

Les avis de clients sont bien réels

Les avis laissés sont bien ceux des **clients ayant obtenu des devis et réalisé des travaux en passant par les Partenaires Économies d'Énergie d'EDF**.

Modérés pour éviter tout langage inapproprié, ces avis sont publiés en toute transparence, qu'ils soient positifs ou négatifs.

La majorité des avis sont assumés par nos clients qui signent avec leur identité véritable, à savoir leur prénom et département d'habitation.

Sans l'envoi du mail par EDF, point d'avis : la procédure est ainsi bien sécurisée et les avis bien issus de nos clients !*

Travaux réalisés mais pas de mail reçu d'EDF ?

Vous avez réalisé des travaux avec l'un de nos partenaires mais vous n'avez pas reçu le mail de notation.

2 causes à cela :

- Le partenaire n'a pas remonté votre chantier à EDF.
- Le partenaire a remonté votre chantier à EDF mais il ne connaissait pas votre e-mail.

Pour éviter cette situation, n'hésitez pas à communiquer avant les travaux votre adresse mail au Partenaire que vous aurez retenu !

* Pour vous permettre de choisir un Partenaire Économies d'Énergie d'EDF avec un maximum d'informations dès la sortie du service « Trouvez un pro », 30 000 avis ont été recueillis par téléphone par un tiers de confiance auprès de clients ayant réalisé des travaux depuis le 1er janvier 2013. Ils sont identifiés avec la mention « recueilli par téléphone ».

N'hésitez pas à [consulter la notice légale](#) du site Travaux d'EDF pour avoir plus d'informations sur la façon de noter un Partenaire Économies d'Énergie d'EDF.

© *puhhha* - Fotolia.com

Article créé le 16/04/2014

Article mis à jour le 20/12/2019

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux